PC800

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 26/08/2016 Date de révision: 02/07/2026 Remplace la fiche: 30/10/2025 Version: 3.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PC800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur,Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Pittsburgh Corning Europe Inc.
Albertkade 1
BE 3980 Tessenderlo
België
T +32 (0) 13 66 17 21, F +32 (0) 13 667 854
www.foamglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
France	ORFILA.	+33 1 45 42 59 59 Ce numéro oriente automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction de la localisation de l'appelant. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors frais d'appel), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH : EUH208 - Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluée conformément à REACH Annexe XIII

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane	N° CAS: 2768-02-7 N° CE: 220-449-8 N° Index: 014-049-00-0 N° REACH: 01-2119513215-52	< 2	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritant pour les yeux. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin.

Symptômes/effets après ingestion : Demander une assistance médicale, même en l'absence de signes immédiats. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, acide carbonique, mousse ou poudre contre le feu ambiant.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Ce produit est inflammable.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ce produit est inflammable. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle - voir point 8. Limiter la propagation.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet à l'égout - voir point 12. Informer les autorités environnementales locales en cas de rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Le liquide est absorbé avec des granules ou similaire. Recueillir dans des récipients appropriés. Rincer abondamment à l'eau. Traitement ultérieur des déversements - voir point 13. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Lieu de stockage : Conserver à l'abri du soleil et de toutes autre source de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL et PNEC

Bitumen (8052-42-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	2,88 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,61 mg/m³

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	73,6 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,91 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	27,6 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	54,4 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	0,63 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,8 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,63 mg/kg de poids corporel/jour

Limestone (1317-65-3)	
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Gants.
Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire

Protection respiratoire:
Assurer une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.
Contrôle de l'exposition du consommateur:
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Pas disponible
Apparence	:	Liquide.
Odeur	:	Caractéristiques.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Solubilité	:	Pas disponible
Log Kow	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1,3 kg/l (20°C)
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	inapplicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	:	≈ 24 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter les chocs et les frottements.

10.5. Matières incompatibles

Eviter les agents oxydants ainsi que les acides et les bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
DL50 orale rat	6899 – 7012 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou correspondant à l'OCDE 401, Rat, Mâle / Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jours)
DL50 cutanée lapin	3158 – 3760 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou correspondant à l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle / Femelle, Valeur expérimentale, Dermo, 14 jours)
CL50 Inhalation - Rat	16,8 mg/l (Équivalent ou correspondant à l'OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeur), 14 jours)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
Viscosité, cinématique	0,7 mm²/s (20 °C)

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
CL50 poisson 1	191 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Eau douce, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	169 mg/l (Méthode UE C.2, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, Mobilité)
CEr50 (algues)	> 89 mg/l (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)

12.2. Persistance et dégradabilité

PC800	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
Persistance et dégradabilité	.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
Log Pow	1,1 (QSAR, KOWWIN, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible capacité de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
Log Koc	2,8 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Faible capacité d'adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

PC800	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non répertorié sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)
Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (UE) 2024/590 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, du transfert, du courtage et du transit de biens à double usage.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : ≈ 24 g/l

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208	Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane. Peut produire une réaction allergique.

La classification respecte : ATP 21

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit